



## REVALORISATION DES PENSIONS :

# **LE GOUVERNEMENT SE MOQUE DES RETRAITÉ-E-S !**

**Le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation des pensions de 0,1% à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, après 2 ans et demi de gel (la dernière revalorisation date du 1<sup>er</sup> avril 2013) !!!**

**📢 LE MONTANT DE VOTRE PENSION N'A AUGMENTÉ QUE DE 0,1 % FIN OCTOBRE : 1 EURO POUR UNE PENSION DE 1 000 EUROS, LE MONTANT MOYEN DES PENSIONS EN FRANCE ÉTANT DE 1 306 EUROS, CELA FAIT UNE AUGMENTATION DE 1,30 EUROS !**

Ensuite, la date du 1<sup>er</sup> avril a été conservée pour le Minimum vieillesse rebaptisé ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées), pour l'allocation supplémentaire d'invalidité, et des anciennes prestations du minimum vieillesse. Ces dates désormais différentes ont créé une confusion pour les retraité-es.

**📢 PIRE ! LE GOUVERNEMENT NE RESPECTE MÊME PAS LA LOI QU'IL A MISE EN PLACE EN 2014 ! AVEC UNE APPLICATION STRICTE DE LA LOI, LA REVALORISATION AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015 AURAIT DÛ ÊTRE DE 0,9 % ET NON PAS DE 0,1 %.**

L'indexation des pensions sur les prix décidée dans les années 80 à la place de l'indexation sur les salaires a délibérément provoqué une baisse des pensions. Elles évoluent moins rapidement que les revenus d'activité, avec un mécanisme manipulé par les gouvernements successifs.

### **LE GOUVERNEMENT ET LES PARLEMENTAIRES QUI VOTENT LES LOIS RÉGRESSIVES MÉPRISENT LES RETRAITÉ-E-S.**

La revalorisation annuelle des pensions a été repoussée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, conformément à l'article 5 de la loi du 20 janvier 2014 nommée « loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ». Ensuite, l'article 9 de la loi « de Financement rectificative de la Sécurité Sociale » d'août 2014 a annulé cette première revalorisation d'octobre 2014 pour la repousser au 1<sup>er</sup> octobre 2015.



**LE GOUVERNEMENT FAIT « L'ÉQUITÉ » PAR LE BAS SOUS PRÉTEXTE D'UNE POLITIQUE D'AUSTÉRIÉ, créée et organisée par les plus riches financiers du monde (et validée par la Commission Européenne).**

**LA CGT, AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS,  
APPELLE À AMPLIFIER LA MOBILISATION LE 24 NOVEMBRE.**

**Nous devons continuer la lutte pour revenir à l'indexation des retraites sur les salaires. Nous devons convaincre nos parlementaires qui ont commencé le débat sur le PLFSS, Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale : nos pensions ne doivent pas être gelées, et encore moins baissées !**

**PRÉPARONS UNE GRANDE MOBILISATION LE 24 NOVEMBRE POUR EXIGER DES RETRAITES DÉCENTES !**

Après avoir déposé plus de 100 000 cartes pétitions auprès du Président de la République, le 1<sup>er</sup> octobre, les 9 organisations de retraité-e-s ont décidé de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour la défense de leur pouvoir d'achat.

Le niveau de vie des retraité-e-s est également atteint par l'insuffisance de la prise en charge de l'aide à l'autonomie et le recul des services publics, comme dans la loi Santé qui vient d'être votée. La loi d'adaptation au vieillissement est en débat, mais sans le financement nécessaire...

Pour les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO, patronat, CFTD, CFTC et CGC veulent entériner un accord qui poursuit leur blocage pendant trois années supplémentaires et qui repousse d'un an l'âge de la retraite à taux plein.

**LE GOUVERNEMENT DOIT RESPECTER LA LOI QU'IL A MISE EN PLACE !**

Selon l'article L161-23-1 du code de la Sécurité Sociale modifié par la loi de 2014, pour l'année 2015, le gouvernement devait se référer au rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances 2015 où l'évolution **prévisionnelle** en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac est de + 0,9 % et pas celui de 0,1 % qu'il vient de corriger après le 1<sup>er</sup> octobre...

Bien sûr, il veut ainsi devancer le correctif éventuel qui s'appliquera, selon la loi, au 1<sup>er</sup> octobre de l'année prochaine. A savoir que le gouvernement veut encore changer le mode de calcul dans le PLFSS pour 2016 avec une référence à l'évolution de l'année précédente.



**La CGT propose :**

- aucune retraite en dessous du SMIC,
- l'indexation des retraites sur les salaires.

Préparons et participons aux initiatives dans les territoires le 24 novembre : rencontres des élu-e-s, rassemblements, manifestations...



A Paris, au même moment, les 9 Organisations de retraités (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, FSU-Retraité, UNIRS-Solidaires, Ensemble et Solidaires-UNRPA et LSR) organiseront une conférence de presse, afin de présenter nos revendications.

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION !  
La baisse du niveau de vie des retraité-e-s n'est ni acceptable, ni inéluctable !**

**LA CGT, AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS, APPELLE À AMPLIFIER LA MOBILISATION LE 24 NOVEMBRE.**